



Perte de dentier chez le dentiste

Par **MANV**, le **23/02/2015** à **23:21**

Bonjour, rnMa mère (âgée de 82 ans) est allée chez le dentiste pour un soin dentaire, elle a enlevé son dentier et a demandé où elle pouvait le déposer. On lui a répondu qu'elle pouvait le mettre dans un mouchoir (qu'on lui a donné) et de déposer le dentier sur une table à côté d'elle. Malheureusement, comme le dentiste a anesthésié sa gencive, elle a complètement oublié le dentier. Arrivé chez elle, elle a appelé rapidement, malheureusement, le cabinet était déjà fermé (c'était un samedi) donc elle a laissé un message. Le lundi elle rappelle, on lui répond qu'ils n'ont pas trouvé le dentier! rnSi le cabinet dentaire a perdu le dentier, j'aimerais savoir qui est responsable? que peut-elle faire? rnmerci beaucoup de me répondre car ma mère est désespérée!

Par **moisse**, le **24/02/2015** à **09:43**

Bonjour, rnIl y a de grandes chances que le mouchoir d'apparence usagé soit parti à la poubelle avec le dentier. rnSoit le cabinet reconnaît les faits et prend en charge la confection d'un dentier de remplacement, soit au contraire fait la sourde oreille en prétendant que votre mère a pu égarer l'appareil n'importe où.

Par **MANV**, le **24/02/2015** à **18:59**

Bonjour MoissernOui je pense qu'ils ont dû le jeter par mégarde. Mon problème est de savoir ce qu'elle doit faire pour le remboursement. Quelle assurance doit rembourser, celle de ma mère ou celle du cabinet? Nous sommes allées à la gendarmerie pour faire une déclaration de

perte. Ils nous ont dit de faire seulement une déclaration sur l'honneur et la donner à son assurance.
Cordialement

Par **moisse**, le **25/02/2015** à **08:37**

A l'évidence il faut que votre mère ouvre un dossier sinistre auprès de son assureur. Celui-ci examinera le cas échéant les possibilités de recours à l'encontre du cabinet.
Il ne vous appartient pas de faire une démarche auprès de l'assureur du cabinet dont vous ignorez le nom est la mise en mouvement des garanties.